



# LE BLUMA

## BULLETIN DE LIAISON D'UN MONDE D'AVANCE

### Réforme des retraites : il faut le lire pour le croire !

**I**nefficace, injuste et indigne... Telle est la réforme des retraites proposée par le gouvernement. Les Français ne s'y trompent pas, qui la condamnent pour 50% d'entre eux, quand 60% se prononcent contre le recul de l'âge légal à 62 ans.

Quant aux syndicats bafoués par le gouvernement, ils comptent désormais sur la mobilisation et la rue pour résister à ce retour en arrière sans précédent. Après la présentation du projet gouvernemental, les syndicats ont même boycotté les ultimes rencontres avec le gouvernement, refusant de se rendre complices de cette parodie de négociation.

Le président de la République s'était pourtant engagé à ne pas passer en force... Qu'en est-il concrètement ? Il bâcle les débats, puis impose un calendrier à cheval sur la coupe du monde de football, les vacances d'été et la rentrée scolaire !

Les députés socialistes ont demandé que la procédure d'examen accéléré ne soit pas décidée sur ce texte, que le débat de septembre ne soit pas limité aux cinquante petites heures prévues et que tous les débats de commission soient ouverts à la presse dès le mois de juillet. Le gouvernement leur a opposé une fin de non recevoir.

Tout cela porte à croire que, malgré les effets d'annonce et les simagrées gouvernementales, le projet était bouclé depuis longtemps. Et qu'outre son inefficacité, son injustice et son indignité, il est profondément dogmatique.

Dogmatique d'abord, le recul de l'âge légal. Il ne résoudra rien, mais sanctionnera les femmes et les hommes qui ont commencé à exercer très jeunes, des métiers souvent pénibles... Il sanctionnera également les seniors,

qui en moyenne s'arrêtent de travailler à 58 ans, faute de trouver un emploi. Ainsi, des salariés qui auraient dû partir en retraite, deviendront des chômeurs.

Également dogmatique et profondément injuste, la mesurette de mise à contribution du capital. Pour établir ses comptes, le gouvernement a retenu l'année 2020 et calculé qu'il faudrait trouver d'ici là 40 milliards d'euros. Pour ce faire il met à contribution les revenus du capital et du patrimoine à hauteur de 1, 7 milliard d'euros, sollicite les entreprises pour 2 milliards et ne demande rien ni aux banques ni aux établissements financiers. Les 90 % restants, soit ne sont pas financés, soit reposent intégralement sur les épaules des salariés.

Quant à la décision de vider le Fonds de Réserve des retraites, elle relève du braquage et hypothèque l'avenir des salariés qui partiront en retraite entre 2020 et 2030. C'est pour eux, et pour pallier un choc démographique annoncé, que le gouvernement Jospin avait créé ce Fonds en 1999. Il devait atteindre les 150 milliards en 2020. Mais la droite a cessé de l'abonder dès 2002. Et elle puise aujourd'hui dans l'épargne constituée entre 1999 et 2002, à savoir 34, 5 milliards d'euros.

« Après nous le déluge ! » Telle pourrait être la devise de ce gouvernement à la vue courte et sélective. Dans son langage, « réforme » devient synonyme de « recul », un recul qui doit bénéficier dans l'instant à quelques intérêts particuliers.

Ce qui nous amène à l'indignité. Car toujours dans le langage gouvernemental, le salarié doit être soumis à une « traçabilité ». Il s'agit des salariés qui doivent prouver tout au long de leur carrière qu'ils sont soumis à des activités pénibles. Cette « traçabilité » permettra

ni plus ni moins de s'assurer qu'ils arrivent à 60 ans cassés, foutus, que l'on ne les paiera pas à « se la couler douce », qu'ils arrivent donc à la retraite avec — on peut l'écrire sans risquer le procès d'intention — une espérance de vie en bonne santé tout à fait minime. Si l'on devait encore s'en convaincre, cette réforme est idéologique, totalement réactionnaire et indigne de notre pays, de son histoire. Jamais en outre, elle n'évoque ni ne prend en compte la crise sans précédent que nous traversons. Au contraire, elle contraindra les plus faibles à davantage d'efforts et de précarité.

Pour l'imposer à l'opinion publique, le gouvernement continue à instrumentaliser en le dramatisant le « choc démographique », sans pour autant concevoir la possibilité de mobiliser de nouvelles ressources.

Aux côtés des autres forces de gauche et des syndicats, le Parti socialiste doit combattre cette réforme et diffuser ses propositions qui pérennisent le système par répartition en mettant à contribution de nouvelles ressources. Ces nouvelles ressources ne peuvent évidemment pas émaner du porte-monnaie des salariés. Les revenus du capital et de l'immobilier, les banques et les établissements financiers qui ont engendré la crise que nous traversons et qui doivent leur salut à l'État, donc à l'argent du contribuable, doivent largement participer à ces nouvelles ressources.

■ **Edito et dossier préparés par Alexie LORCA, C.M. et sec. section de Montreuil, Charlotte BRUN, C.R. Ile-de-France et S.N. en charge des personnes âgées, handicap et dépendances, Delphine MAYRARGUE, SNA au travail**

C. Brun, A. Lorca, D. Mayrargue  
**La réforme des retraites de A à Z**



# A

## Age légal

**Le gouvernement :** « L'âge légal de départ à la retraite, fixé aujourd'hui à 60 ans, sera porté à 62 ans en 2018. »

**Parti Socialiste :** Les Français ne s'y trompent pas. 60 % d'entre eux s'opposent à la remise en cause de l'âge légal de départ à la retraite. C'est une mesure idéologique, qui ne règle pas le problème financier mais vise à donner des signes à l'électorat UMP pour 2012. Le Conseil d'Orientation des Retraites l'a répété, en soulignant l'effet décroissant à terme de l'économie produite (chiffrages du COR en 2007, en MDS 2006) : pousser l'âge légal de 60 à 62 ans permet une économie de 4,2 Mds en 2015, de 6,6 Mds en 2020 puis seulement de 4,5 à 5,5 Mds ensuite — en raison de l'entrée plus tardive des générations suivantes sur le marché du travail.

Le PS propose de garantir le droit à la retraite à 60 ans. C'est un choix de société. Le projet du PS conjugue à la fois droit universel et retraite choisie, c'est-à-dire d'une meilleure prise en compte des choix individuels grâce à un ensemble de garanties collectives :

- Mise en place d'un compte-temps pour décloisonner les temps de la formation, du travail et de la retraite, prendre en compte les stages et garantir le droit à la formation pour tous.
- Meilleure information sur la situation individuelle, amélioration de la lisibilité des droits acquis.
- Incitation à poursuivre sa carrière avec un meilleur système de surcote.

**Le gouvernement :** « Relever l'âge de départ conduit à un effort partagé par l'ensemble des Français, sauf exception pour les salariés usés par leur vie professionnelle, et a donc un effet beaucoup plus important. »

« Augmenter à nouveau la durée de cotisation requise pour les 10 ans qui viennent aurait conduit à concentrer l'effort sur les salariés qui sont entrés plus tard que les autres sur le marché du travail, c'est-à-dire sur ceux qui ont fait des études et sur les salariés qui ont eu plus de mal à s'insérer sur le marché du travail. Concentrer

l'effort sur ces salariés ne serait pas équitable. »

**Parti socialiste :** Au contraire, cette réforme conduit à d'innombrables injustices.

- Injustice tout d'abord pour tous ceux qui ont commencé à travailler tôt, souvent dans des métiers difficiles. Aujourd'hui, encore 3 millions de personnes ont commencé leur vie professionnelle avant 19 ans. À 60 ans, ce sont 72 % des hommes et 60 % des femmes qui peuvent liquider leur retraite à taux plein. Pour chacun d'entre eux, le report de l'âge légal à 62 ans se traduira par deux années de travail supplémentaires sans un euro de plus pour leur pension puisque cette mesure reporte d'autant les mécanismes de surcote. Le gouvernement a certes prorogé le dispositif de départ anticipé pour les carrières longues, mais ce qu'il dit moins fort c'est que l'âge d'accès sera décalé parallèlement au relèvement de l'âge légal ! En outre, seules 50 000 personnes devraient pouvoir en bénéficier en 2011 selon les chiffres donnés par le gouvernement. Pour être concret, un salarié commençant sa vie professionnelle à 18 ans cotisera 44 ans. Pour toute une partie des Français, le report de l'âge légal rime donc avec allongement de la durée du travail. La réforme choisit clairement de faire porter le poids du financement sur ces carrières longues et plus modestes.

- Injustice pour tous ceux qui connaissent des carrières incomplètes ou une sortie prématurée du monde du travail. Sans amélioration du taux d'emploi des seniors — actuellement 38 % seulement —, le report de l'âge légal revient à augmenter le nombre de fins de carrière au chômage (période où on ne travaille déjà plus et où on n'est pas encore à la retraite) et à diminuer le niveau des pensions. C'est un tour de passe-passe vers l'assurance chômage ! De fait, une telle mesure conduit indirectement à des logiques de protection individuelle de capitalisation.

- Injustice car derrière le report de 60 à 62 ans se cache un deuxième report : celui de l'âge ouvrant droit à la retraite en cas d'un nombre insuffisant de trimestres. Désormais ce n'est plus 65 ans mais

67 ans qu'il faudra atteindre pour bénéficier d'une retraite sans décote.

- Injustice car ce report méprise les inégalités d'espérance de vie en fonction des catégories socio-professionnelles.

**Le gouvernement** : « La France se caractérise par l'un des âges légaux les plus bas d'Europe »

**PS** : Encore une fois, le cas de nos exemplaires voisins européens est cité en exemple... À tort, car lorsqu'on y regarde de plus près, pour les hommes l'âge effectif de départ à la retraite est de 62,1 ans en Allemagne, 61,8 ans en Espagne, 62,1 aux Pays Bas, 63,8 en Grande-Bretagne, 62,3 en Finlande... (Source CCE 2009)

## C

### Cotisations

**Le gouvernement** : « Le taux de cotisation acquitté par les fonctionnaires sera aligné progressivement sur celui du secteur privé. L'actuel taux de cotisation salarial sera donc porté de 7,85 % à 10,55 %. À salaire équivalent, la pension d'un fonctionnaire est similaire, voire supérieure, à la retraite d'un salarié du secteur privé.

En revanche, l'effort contributif pour bénéficier de cette pension est sensiblement plus faible puisque l'écart de taux de cotisation pour le fonctionnaire est de 2,7 points (soit 26 % plus faible). »

**Le Parti socialiste** :

Il ne s'agit pas d'harmonisation comme le clament la droite et le MEDEF, mais de nivellement par le bas et d'alignement sur le moins-disant social.

Il s'agit en revanche d'opposer, une fois encore, les salariés du public et ceux du secteur privé alors qu'ils vivent une même précarité, qu'il s'agisse des conditions de travail, du pouvoir d'achat ou de l'avenir de leurs enfants. Cette mesure impactera de fait les salaires des fonctionnaires (qui seraient par ailleurs gelés). Tous ceux qui touchent une partie de leur salaire en primes (ne rentrant pas dans le calcul du niveau des pensions) seront donc soumis à un alignement... à géométrie variable ! Pour notre part, nous proposons un socle de droits communs dans le public et le privé. Les principes que nous proposons doivent s'appliquer à l'ensemble des salariés, du secteur public comme du secteur privé. Avec des garanties collectives et des libertés individuelles. Ce travail sera confié à une « commission pour le rapprochement des régimes ».

## F

### Fonds de réserve des retraites

**Le gouvernement** : « Le Gouvernement propose donc d'utiliser les

ressources du fonds de réserve pour les retraites (FRR) pour financer l'intégralité des déficits du régime général et du FSV pendant la période de montée en charge de la réforme. Les régimes de retraites ont connu une accélération de 20 ans de leurs déficits : il est donc logique de mobiliser plus tôt que prévu le FRR dont le calendrier de décaissement devait débiter en 2020. »

**Parti socialiste** : Le pillage organisé du Fond de Réserve des Retraites est un véritable scandale. Le gouvernement Jospin l'avait créé pour préparer l'arrivée à l'âge de la retraite des nombreux baby boomers, devenus papy boomers. L'objectif était de prévenir ce « choc démographique », en abondant régulièrement ce Fonds pour atteindre 150 milliards en 2020/30, ce qui aurait garanti le niveau des pensions. La droite l'a ignoré (et déjà abaissé de 37 à 34,5 milliards), privé depuis 2002 des 50 milliards de cessions d'actifs qui auraient dû l'alimenter. Le gouvernement veut maintenant le démanteler à des fins électorales en transférant les fonds à la CADES, organisme qui prend toutes les dettes de la Sécurité sociale depuis 1994. Après 2018, ce sera donc le trou noir. Il faudra tout recommencer. L'objectif est un effet d'affichage en 2012, peu importe les générations futures...

Au contraire le PS propose d'alimenter le FRR de manière régulière, par la création d'une surtaxe de 15% de l'impôt sur les sociétés acquittée par les banques.

Recettes : 3 Mds € par an, avec un rendement de 4%, soit 140 Mds € disponibles en 2025.

## I

### Inégalités entre les femmes et les hommes

**Le gouvernement** : « Les femmes bénéficient de nombreux dispositifs de solidarité au sein de nos régimes de retraite, qui leur permettent notamment de compenser les aléas de carrière, soit au moyen de la validation gratuite des périodes d'interruption professionnelle, soit au moyen de la prise en charge des cotisations par des tiers. » « Le Gouvernement a décidé de compenser intégralement le congé maternité pour le calcul des droits à retraite en prenant désormais en compte les indemnités journalières perçues au cours de ce congé dans le calcul de la retraite. Ceci permettra donc une compensation intégrale du congé maternité pour la retraite. Du fait de cette mesure, la retraite des femmes ne sera plus pénalisée par le congé maternité. »

**Parti socialiste** : Alors de quoi se plaignent-elles ?! Pourtant derrière cette tonalité très positive, la réforme programmée par la droite n'aborde pas la question des inégalités et les aggrave (cf appel publié par l'Humanité, le 21 juin 2010 / [http://www.humanite.fr/2010-06-21\\_Idees-Tribune-libre-Histoire\\_La-reforme-des-retraites-represente-un-pas](http://www.humanite.fr/2010-06-21_Idees-Tribune-libre-Histoire_La-reforme-des-retraites-represente-un-pas)).

Les retraites des femmes, en moyenne de 825 euros, sont inférieures de 38 % à celles des hommes (en moyenne 1426 euros). Cet écart s'explique évidemment par les nombreuses inégalités professionnelles (temps partiels subis, plafonds de verre, inégalités salariales,

orientation sexuée...) que la prise en compte des indemnités journalières ne saura compenser !

Compte-tenu des carrières interrompues et des difficultés rencontrées pour cumuler le nombre de trimestres nécessaires à la retraite à taux plein, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à attendre 65 ans pour liquider leurs droits. Elles sont 30 % des salariées dans ce cas là, contre 5 % des hommes salariés. Le recul de l'âge légal de 65 à 67 ans renforce donc la précarité des femmes.

Par ailleurs, la suppression du dispositif autorisant un départ anticipé pour les salariés fonctionnaires qui attestent de 15 ans de services et sont parents de 3 enfants touche également de plein fouet les femmes. Cette disposition garantit en effet à des milliers de femmes une retraite à taux plein malgré une carrière interrompue par les congés maternités ou parentaux ou à toutes celles qui sont revenues à l'emploi par un concours de la fonction publique — troisième voie possible après la naissance de plusieurs enfants).

## P

### Pénibilité:

#### 1. Âge à partir duquel la pénibilité est prise en compte

Le gouvernement : « Maintien du droit à la retraite à 60 ans à taux plein pour les assurés dont l'état de santé est dégradé à la suite d'expositions à des facteurs de pénibilité liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail. Cette mesure présente un double avantage pour les assurés concernés :

- Elle leur permettra de partir à la retraite dès 60 ans, alors que l'âge de départ à la retraite sera porté à 62 ans : pour ces assurés l'âge de la retraite ne sera pas augmenté.

- Cette retraite sera complète (pas de décote), même s'ils n'ont pas tous leurs trimestres.

**Le Parti socialiste** : Les salariés ayant exercé des activités pénibles ne peuvent que se réjouir de cette réforme qui leur permettra de partir en retraite à ... 60 ans ! Le gouvernement n'hésite pas à jouer d'une absurdité, qui sur un sujet plus léger pourrait prêter à rire. Promesse de Fillon en 2003, la prise en compte de la pénibilité devait compenser la suppression des régimes spéciaux. Après des années d'échecs des négociations, la réforme de 2010 confirme que cette promesse n'a jamais été prise au sérieux par la droite !

#### 2. Définition de la pénibilité

Le **gouvernement** : « On peut estimer que cette mesure bénéficiera, après montée en charge, à 10 000 personnes par an (...) Les expositions aux risques professionnels seront désormais obligatoirement enregistrées dans un carnet de santé individuel du salarié. Ce dispositif de traçabilité (sic) associera les services de santé au travail et permettra d'assurer un meilleur suivi professionnel et post-professionnel.»

**Le Parti socialiste** :

Selon le gouvernement, seules 10 000 personnes exerceraient des activités pénibles, sur 25 millions de salariés ! Par ce seul chiffre, le gouvernement semble nier les différents travaux permettant d'identifier les critères objectifs de la pénibilité : horaires décalés, expositions aux risques dont les risques toxiques, contraintes physiques, travail en plein air... Il y a une contradiction objective entre le nombre de personnes supposées concernées et les critères de pénibilité objectifs. Rappelons que les ouvriers ont une espérance de vie inférieure de 7 ans à celle des cadres. La différence est d'au moins 10 ans sur l'espérance de vie en bonne santé.

En outre, la souffrance au travail occasionnée par la culture de la rentabilité et de la performance (stress, impact des nouvelles technologies sur les rythmes, nouvelles techniques de management), est en augmentation constante et concerne de plus en plus de domaines d'activité.

#### 3. Les critères concrets :

Le gouvernement : « Le gouvernement a été conduit à faire deux choix importants :

- Les salariés doivent être physiquement usés au moment du départ à la retraite. Dans le cas contraire, en effet, le système de retraites accorderait un départ anticipé à des salariés pour des expositions à risques qui n'ont pas d'impact immédiat sur la santé, mais un éventuel impact différé (...) Or, il est impossible de vérifier, pour le passé, la réalité de ces expositions, faute de traçabilité. »

- « Le droit est accordé de manière individuelle : (...) une approche collective aurait été injuste car elle aurait laissé de côté certains salariés qui n'exercent pas ces métiers mais qui sont objectivement usés par leur travail. »

- « Concrètement, le droit au départ anticipé et avec une pension complète sera ouvert aux assurés justifiant d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 20% ayant donné lieu à l'attribution d'une rente pour maladie professionnelle (ou pour accident du travail provoquant des troubles de même nature). »

**Parti socialiste** : Le gouvernement privilégie une approche au cas par cas qui laisse chaque salarié seul face au médecin du travail, et permet de ne prendre en compte que les maladies ou les « inaptitudes » déclarées. Le PS considère que l'individualisation des droits est inacceptable : la prise en compte de la pénibilité, qui doit être combattue tout au long de la vie professionnelle, doit être l'objet d'accord par branches, dans lesquels les salariés sont représentés par les syndicats. Avec cette nouvelle mesure qui individualise la pénibilité, la messe est dite. Le gouvernement rompt avec le dialogue social, pilier de notre démocratie, et instaure la consultation individuelle médicale. Quels médecins ou organismes statueront sur la pénibilité subie par le futur retraité ? Selon quels critères ? Ne peut-on craindre que les habitudes de vie d'un salarié ne pèsent dans le dispositif (cigarette, surpoids...) ? En outre, le salarié ne saura qu'à 60 ans s'il part ou non en retraite. Il ne pourra ainsi anticiper aucun projet de vie.

Quant à l'emploi du mot « traçabilité », habituellement employé pour évoquer le bétail destiné à l'abattoir, il est en lui-même suffisamment parlant...

- Il est indigne de considérer qu'un travailleur ayant exercé des ac-

tivités pénibles dont on sait pertinemment qu'elles nuiront à son espérance de vie en bonne santé après 60 ans, ne puisse pas liquider sa retraite à 60 ans, s'il n'a pas déclenché les symptômes ou maladies supposés inhérents à la pénibilité. Cela s'appelle presser les salariés jusqu'au bout, en sachant qu'ils ne bénéficieront pas de cette période de vie libérée du travail.

Cette mesure est cynique et discriminatoire.

- L'approche collective vilipendée par le gouvernement n'aurait pas exclu les salariés usés exerçant des métiers pénibles. Elle permettrait à tous les salariés exerçant des métiers pénibles de partir en retraite avant 60 ans. Et ils sont plus de 10 000 !

- Le cas par cas engendre une individualisation qui vise à fragiliser le collectif. Le patronat est de fait en position de force pour statuer sur un cas. C'est le médecin qui fait office de délégué syndical. Cette décision va dans le même sens que l'individualisation mise en place dans nombre d'entreprises (cf BLUMA 43, article Derrière la souffrance au travail, le délitement des valeurs collectives). La logique individuelle isole le salarié, tant en activité, qu'au moment de liquider sa retraite. Il ne s'agit d'ailleurs plus de « prendre sa retraite » mais de « négocier sa retraite ».

- La mesure gouvernementale concerne l'invalidité et non la pénibilité. Le PS demande que toute période de travail avéré pénible, bénéficie d'une majoration des annuités permettant de partir plus tôt à la retraite, c'est-à-dire avant 60 ans. Une somme de 5 milliards d'euros doit être consacrée au financement de la pénibilité et à la revalorisation des petites retraites.

## Progrès

**Le gouvernement :** « Relever l'âge légal à 62 ans en 2018 est une position raisonnable et efficace (...) Personne ne peut faire croire que c'est un recul social. En 1980, l'espérance de vie à 60 ans était de 17,3 ans pour les hommes et 22,4 ans pour les femmes. En 2009, l'espérance de vie à 62 ans, serait de 20,8 ans pour les hommes et 25,2 ans pour les femmes. Cela veut dire concrètement que même avec une retraite portée à 62 ans, les Français passeront 3 ans de plus à la retraite qu'en 1980. »

**Parti socialiste :** Cette analyse gouvernementale témoigne du fossé entre la droite et la gauche, en termes de choix de société. Pour les socialistes, l'augmentation de l'espérance de vie est un progrès dont il faut se réjouir et qu'il faut contribuer à développer et surtout à généraliser à toutes les classes socio-professionnelles. Car, rappelons-le, aujourd'hui, les ouvriers ont une espérance de vie de 7 ans inférieure à celle des cadres, et une espérance de vie sans incapacité de 10 ans inférieure à celle des cadres.

De façon générale, on doit cette augmentation de l'espérance de vie à différents critères dont les progrès en termes de médecine, d'alimentation ... mais aussi évidemment de réduction du temps de travail et de départ plus tôt en retraite. À qui peut-on faire croire que travailler plus vieux n'aura aucun impact sur l'espérance de vie à venir ? Et surtout sur l'espérance de vie en bonne santé. Ce critère est évidemment essentiel dans toute réflexion sur les retraites, sauf à penser qu'une société n'est plus responsable du bien-être de ses membres, dès lors qu'ils ne sont plus en mesure de travailler.

## R

### Ressources nouvelles

**Le gouvernement :** « Au total, près de 4 milliards d'euros de recettes nouvelles seront mobilisés pour la réforme des retraites. Les recettes nouvelles mettront à contribution de façon équilibrée les ménages et les entreprises.

S'agissant des ménages, le Gouvernement prévoit de faire contribuer les hauts revenus. La contribution des ménages les plus aisés prendra la forme d'une imposition supplémentaire d'un point sur la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, les prélèvements sur les stock-options et les retraites chapeaux seront fortement augmentés.

Les revenus du capital seront également mis à contribution de façon spécifique, avec une hausse des prélèvements sur les plus-values de cession de valeurs mobilières et immobilières, une hausse du prélèvement forfaitaire libératoire sur les dividendes et intérêts, et avec la suppression de « niches » fiscales sur les dividendes et les plus-values de cession des valeurs mobilières.

S'agissant des entreprises, le Gouvernement modifiera le calcul des allègements généraux de charges patronales, pour qu'il s'applique aux salaires et primes versés par l'employeur sur toute l'année, alors qu'il est aujourd'hui appliqué mois par mois. Il reformera également les modalités de calcul de la taxation des dividendes perçus par les entreprises. »

**Le Parti socialiste :** Sur la taxation du capital et du patrimoine, le gouvernement ne propose que des mesurette. Sur les 40 milliards d'euros, les revenus du capital et du patrimoine ne contribueront qu'à hauteur de 1,7 milliard. Rien ne sera demandé aux banques et aux établissements financiers. Deux milliards seulement viendront des entreprises. Tout le reste, c'est-à-dire 90% des besoins, soit n'est pas financé, soit est demandé aux salariés et aux retraités. Par ailleurs dans le pré-projet du gouvernement, il y a une ligne mystérieuse de 15,6 milliards d'€ qui correspond à un « effort de l'Etat ». En effet en 2020, en additionnant les 20,2 milliards liés au recul de l'âge légal, les 4,6 milliards liés aux mesures nouvelles, et les 4,9 milliards prélevés sur les fonctionnaires, il manque 15 milliards... 15 milliards de déficit maintenu ! On est loin de l'objectif de retour à l'équilibre !

Ce sont donc des propositions qui sont profondément injustes et qui ne règlent pas la pérennité du financement. Le projet du gouvernement devait résoudre la question des retraites de manière quasi définitive. Nous découvrons une réforme qui ne prévoit de financement que jusqu'en 2018.

Depuis 2002, l'actuelle majorité de droite a accordé 50 milliards de baisses d'impôts et de niches fiscales au capital et aux hauts revenus. Aujourd'hui, le gouvernement les taxe à hauteur de 3,7 milliards d'euros, soit moins de 10% des besoins de financement des retraites.

Le PS propose de dégager 37 milliards d'euros d'ici 2025 : 25 milliards en taxant les revenus du capital (stock-options, bonus,

forfait social sur intéressement et participation, CSG sur revenu du capital...) et 12 milliards, en appliquant une hausse modérée et étalée des cotisations salariales et patronales.

## S

### Seniors

**Le gouvernement** : Il est uniquement prévu un « CDD seniors », dispositif d'aide à l'embauche pour les plus de 55 ans (14% du salaire brut). Pour l'obtenir, l'employeur pourra se contenter de signer un CDD de plus de six mois.

**Parti socialiste** : Le projet du gouvernement ne prend pas au sérieux la question de l'emploi des seniors. Rien ou presque n'est prévu pour corriger ce phénomène, intrinsèquement lié à la recherche de la productivité absolue (on est censé être productif durant une période de vie de plus en plus restreinte, entre 30 et 45 ans). Pourtant le taux d'emploi des 55-64 ans n'est que de 38,9 % en France (contre 47,3% en moyenne en Europe), celui des 55-59 ans n'est que de 58,5% (61,4% UE), et les seniors ne sont que 25% à retrouver un emploi après six mois de chômage.

L'entrée tardive des jeunes dans l'emploi, la sortie anticipée des seniors sont autant de cotisations en moins. La viabilité de notre système de retraite est donc liée au taux d'emploi et tout particulièrement à celui des seniors. Si les dits « seniors » (on est considéré comme un seniors dans les plans d'entreprise parfois dès 40 ans !) ont du mal à rester dans l'emploi, ils ont encore plus de mal à y revenir. Or augmenter de 10 points le taux d'emploi des seniors en 10 ans permettrait de générer entre 15 et 20 milliards d'économies pour les finances publiques, dont 6 milliards pour les retraites.

Les mesures principales proposées par les socialistes sont : un accompagnement des salariés tout au long de la vie, des rendez-vous réguliers (tous les deux ou trois ans) après 45 ans, la généralisation des dispositifs de binomat et de tutorat, des objectifs contraints sous peine de pénalité pour les entreprises (alourdissement d'un point de la cotisation retraite).

**Le gouvernement** : « La France est dans la moyenne européenne pour le taux d'emploi des Français âgés de 50 à 59 ans. C'est à partir de 60 ans que ce taux est plus faible qu'en moyenne en Europe, essentiellement parce que l'âge de la retraite à 60 ans est l'un des plus bas d'Europe. L'augmentation de l'âge légal va permettre d'améliorer le taux d'emploi des seniors. À partir du moment où les paramètres de la retraite changent, la conception même que les entreprises ont des salariés âgés change également. »

**Parti socialiste** : Ce paragraphe extrait de la présentation de la réforme des retraites par Éric Woerth, illustre la mauvaise foi et l'absurdité de ces propositions. Non ! La France ne se situe pas dans la moyenne européenne, en ce qui concerne l'emploi des seniors ! Et même en prenant en compte comme le fait le gouvernement les 50-59 ans ! Car la moyenne européenne est calculée, comme nous l'avons écrit plus haut ou sur les 55-59 ans, ou sur les 55-64 ans !

En évoquant les 50-59 ans, le ministre témoigne à nouveau de l'ai-

sance avec laquelle ce gouvernement manipule les chiffres !

Quant à la phrase « c'est à partir de 60 ans que ce taux est plus faible qu'en moyenne en Europe, essentiellement parce que l'âge de la retraite à 60 ans est l'un des plus bas d'Europe », comprenez qui pourra... L'âge de la retraite étant 60 ans, il est normal que le taux d'activité des seniors à cet âge soit bas ! En toute logique, il devrait même être nul ! Peut-être monsieur Woerth parle-t-il des salariés qui, n'ayant pas toutes leurs annuités, partent en retraite à 65 ans...

Toujours est-il que pour pallier ce problème, il déplace l'âge légal à 62 ou 67 ans ! En misant « à partir du moment où les paramètres de la retraite changent », sur un changement de la conception que les entreprises ont des salariés âgés ! Encore une fois, cet argument relevant de la psychologie de comptoir pourrait faire rire, si la réforme qu'il prétend soutenir n'était aussi désastreuse pour les femmes et les hommes de notre pays. On pourrait même souffler au gouvernement d'instaurer une obligation de lifting pour les salariés de plus de 55 ans... Pauvre France...



17, 18, 19 septembre 2010  
**UN MONDE D'AVANCE**  
**UNIVERSITES DE RENTREE**  
VIEUX-BOUCAU - LANDES

Après le succès de nos dernières universités de rentrée, les universités de rentrée 2010 Un Monde d'Avance se tiendront de nouveau à Vieux Boucau, dans les Landes.

Un Monde d'Avance s'est engagé avec vigueur, depuis le congrès, de Reims pour le renouvellement et l'ancrage à gauche du Parti socialiste, qui tire les leçons de l'ensemble des crises qui touchent la planète toute entière — financière, énergétique, climatique, alimentaire, démocratique.

Nous nous sommes impliqués dans des batailles décisives, auprès des Français, contre la privatisation de la Poste, pour la sauvegarde de nos collectivités, pour la régulation du libre-échange, pour le maintien de l'âge légal du départ à la retraite à 60 ans ou pour la défense des sans-papiers. Sur ces points, notre apport militant et intellectuel a été décisif.

Nous avons martelé depuis un an et demi l'idée selon laquelle seule une gauche unie et rassemblée — communistes, écologistes, alternatifs, anticapitalistes —, était en mesure de battre Nicolas Sarkozy en 2012, et que tout renversement d'alliance, opportunément sous entendu par la tentation centriste, serait funeste.

Le résultat du second tour des élections régionales l'a confirmé. Le nouveau cadre politique adopté dans la convention pour un nouveau modèle de développement, valide également une grande partie de nos thèses de congrès. Nos propositions, hier de motion, sont maintenant « gravées dans le marbre » de notre patrimoine commun.

Ce cycle entamé lors du congrès de Reims trouvera son débouché lors de l'élection présidentielle de 2012.

À nous de préparer l'alternative politique dès maintenant : programme, stratégie dans le cadre des primaires, rentrée sociale, prospective autour de nouveaux enjeux de société, préparation des conventions à venir, quelles nouvelles perspectives au travers de notre participation à la direction du PS, quels dialogues et quel projet pour rassembler la gauche...

Ce moment de débat collectif est ouvert à toutes celles et tous ceux qui souhaitent faire gagner la gauche, sur la base de ses principes et la reconquête de ses valeurs.

Nous vous invitons à être nombreux, afin de porter ensemble l'idée d'une gauche populaire et majoritaire, une gauche de transformation sociale.

## Inscription

L'inscription nominative préalable aux universités de rentrée est fortement recommandée. Pour cela, il vous suffit de compléter et d'envoyer le bulletin au dos de cette plaquette avant le 10 septembre. Seuls les bulletins accompagnés du règlement des frais d'inscription seront pris en compte.

Elu-e-s, conseillers -ères municipaux, généraux et régionaux, vous recevrez dans les jours qui viennent une plaquette d'inscription spécifique par courrier à retourner à l'IEPP (institut de formation). Merci de compléter le bulletin au dos en parallèle et de nous l'envoyer avec votre règlement.

## Vieux-Boucau - Port d'Albret

Situé entre la dune et la forêt, le village de Vieux-Boucau accueillera cette année nos rencontres. Les séances plénières se dérouleront au Hall des sports (promenade des arènes) et les ateliers dans chapiteaux aux alentours.

## Hébergement et repas

La participation aux frais comprend l'hébergement (2 nuits), le repas du vendredi soir et les deux repas du samedi. Vous serez hébergés dans un bungalow du village TOURISTRA VACANCES à 15 min du Hall des sports.

Si vous préférez réserver une chambre d'hôtel, vous trouvez-

rez toutes les informations utiles sur le site de l'office du tourisme [www.ot-vieux-boucau.fr](http://www.ot-vieux-boucau.fr) Attention, la réservation et le règlement de l'hôtel sera à votre charge.

Des paniers repas vous seront proposés à la vente le vendredi midi et le dimanche midi.

## TOURISTRA VACANCES

Pour une arrivée anticipée ou un départ décalé, vous pouvez réserver un bungalow à votre charge au 0 890 567 567.

## Transports et moyens d'accès

Pour bénéficier d'une réduction de 20 % sur votre trajet en train, merci de cocher la case « fichet SNCF » dans le bulletin d'inscription.

Route :

HALL DES SPORTS

Promenade des arènes

40480 Vieux-Boucau

Axe nord / sud : RN 10, sortie 11, Magesq

Axe sud / nord : A 63, sortie 8, Capbreton

Axe est / ouest : RN 117 et A 64 puis D33 et 652, sortie 6, Peyrehorade / Vieux-Boucau

Gares :

TGV Atlantique à Dax (35 km) et Bayonne (38 km)

Aéroports :

Biarritz-Parme (45 km), Pau-Pyrénées (125 km), Bordeaux-Mérignac (140 km)

Bus :

Services réguliers depuis les gares de Dax et Bayonne. Les lignes de bus depuis la gare de Dax seront renforcées par des bus supplémentaires.

## Contacts

Toutes les informations concernant nos universités seront publiées sur le site : [www.unmondedavance.eu](http://www.unmondedavance.eu)

Informations complémentaires auprès de la coordination : par téléphone au 01.40.63.81.21 ou au 01.40.63.15.12 ou enfin par e-mail à : [universites@unmondedavance.eu](mailto:universites@unmondedavance.eu)

## PROGRAMME

### Jeudi 16 septembre

14 h - 19 h : Formation réservée aux élu-e-s

### Vendredi 17 septembre

09 h - 17 h : Formation réservée aux élu-e-s

15 h : Accueil

16 h 30 : Ouverture des universités de rentrée

17 h : « Les impensés de la Gauche » (ateliers)

**Atelier 1 :** Perspectives d'une économie sociale

**Atelier 2 :** Racisme, discrimination et communautarisme : reprendre le combat

**Atelier 3 :** Egalité, renouvellement urbain, banlieues : la honte de la République

**Atelier 4 :** Economie de l'immatériel : la Gauche face au défi du numérique

**Atelier 5 :** Quelles alliances progressistes au niveau mondial ? quels combats militants ?

18 h 45 : « A la conquête de l'électorat populaire » (plénière)

20 h 30 : Repas sur place

22 h : Pièce de théâtre

### Samedi 18 septembre

09 h : Réunion des secteurs Un monde d'avance

11 h : Les leviers de la reconquête en 2012 (ateliers)

**Atelier 1 :** Investir

**Atelier 2 :** Planifier

**Atelier 3 :** Créer et émanciper

**Atelier 4 :** Défendre et protéger

**Atelier 5 :** Produire et redistribuer

**Atelier 6 :** Rénover et démocratiser

**Atelier 7 :** Rassembler et coopérer

13 h : Repas sur place

14 h 30 : « 100 jours pour changer la France » (plénière)

16 h 45 : « Notre stratégie pour 2012 » (plénière)

19 h : Conclusion de Benoît HAMON

19 h 30 : Course landaise (aux arènes de Vieux-Boucau)

20 h 30 : Repas festif

**Dimanche 19 septembre**

10 h - 12 h 30 : Meeting commun des forces de Gauche avec Henri EMMANUELLI et Benoît HAMON

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

E-MAIL : ..... TELEPHONE : .....

FEDERATION : ..... SECTION : .....

### PARTICIPATION AUX FRAIS

**Je m'inscris aux universités Un monde d'avance et je joins :**

#### TARIF GENERAL

100 € (hébergement en bungalow + repas + frais d'organisation) <sup>1</sup>

paiement en :  1 fois  2 fois  4 fois

#### TARIF SANS HEBERGEMENT

60 € (repas + frais d'organisation)

#### TARIF REDUIT (étudiants, chômeurs, « petites retraites »)

40 € (hébergement en bungalow + repas + frais d'organisation)

#### TARIF RESERVE AUX LANDAIS

30 € (repas festif du samedi soir + frais d'organisation) <sup>2</sup>

### REDUCTION SNCF

Je souhaite recevoir un fichet spécial congrès pour bénéficier d'une réduction de 20 % sur mon billet de train <sup>3</sup>

Bulletin d'inscription à envoyer impérativement avec le règlement par chèque établi à l'ordre de « Un monde d'avance » avant le 10 septembre 2010 à :

Michaël Parpillat  
Assemblée Nationale  
Bureau 6853  
126, rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

1. merci de nous retourner le nombre de chèques correspondant à votre choix en une seule fois, en indiquant pour chaque chèque le mois d'encaissement.

2. en choisissant ce tarif, l'hébergement et les repas seront à votre charge (sauf repas du samedi soir).

3. en cochant cette case nous vous enverrons un fichet donnant droit à une réduction, dans la limite des fichets disponibles. Le fichet devra être présenté à l'achat de votre billet SNCF.